

Liste restreignant le choix des hôpitaux

Visana Assurances SA, en tant qu'institution d'assurance, tient une «Liste restreignant le choix des hôpitaux», qui indique quels hôpitaux ne peuvent pas être choisis pour le traitement hospitalier dans la division décrite. Cette limitation ne s'applique pas aux admissions en cas d'urgence.

La «Liste restreignant le choix des hôpitaux» est adaptée régulièrement et peut être consultée auprès de l'agence compétente ou lui être demandée sous forme d'extraits. Elle est également disponible sur www.visana.ch

Dans les hôpitaux et cliniques alternatifs mentionnés, les coûts de séjour et de traitement sont pris en charge selon la division hospitalière assurée (division commune, mi-privée, privée).

Canton	Lieu	Hôpitaux/Cliniques ne pouvant pas être choisis	¹ Divisions hospitalières concernées	Hôpitaux et cliniques alternatifs pouvant être choisis
BE	Bienne	Clinique pour la chirurgie plastique et esthétique	c, mp, p	
GE	Chêne-Bougeries	² Clinique des Grangettes	mp, p	• Clinique Générale-Beaulieu
	Genève	² Clinique La Colline		• Hôpitaux Universitaires Genève • Clinique de La Source
TG	Dussnang	Rehaklinik Dussnang	mp, p	• Spitäler Schaffhausen (canton SH)
				• Klinik im Hof, Weissbad (canton AI) • RehaClinic Bad Zurzach (canton AG) • aarReha Schinznach (canton AG) • Reha Rheinfelden (canton AG)
ZG	Oberwil b. Zug	Psychiatrische Klinik Zugersee	mp, p	• Klinik Meissenberg, Zug (canton ZG) • Littenheid, Clenia AG (canton TG)
ZH	Zurich	Limmatklinik	mp, p	• Universitätsspital Zürich (canton ZH)
				• Kantonsspital Winterthur (canton ZH) • Stadtspital Triemli (canton ZH)
ZH	Zurich	Universitätsklinik Balgrist (Seulement pour les séjours de paraplégie en soins aigus)	mp, p	• REHAB Basel (canton BS) • Reha-Klinik Zihlschlacht (canton TG) • Schweizer Paraplegiker-Zentrum, Nottwil (canton LU) • Reha-Klinik Bellikon (canton AG)

¹Légende division hospitalière:

- c = division commune; mp = division mi-privée; p = division privée

²Tarifs maximaux pour la prise en charge des coûts (tarifs locaux usuels ou hôpital de référence):

- Visana prend en charge les prestations au titre de l'assurance complémentaire d'hospitalisation selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA) jusqu'à concurrence de certains tarifs maximaux fixés par Visana.
- Il peut en résulter des coûts non couverts à la charge des personnes assurées (en fonction de la couverture d'assurance).
- Si vous prévoyez une hospitalisation dans cet hôpital, adressez-vous au préalable à votre centre de prestations pour obtenir une garantie de paiement.

Valable au 1^{er} mars 2025